

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2398

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 12 LC

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« la présente disposition »

les mots :

« le présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.